



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 35071

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport sur la politique de prévention de la délinquance publié par le comité interministériel de prévention de la délinquance en avril 2013. Ce rapport présente le bilan de la politique de la prévention de la délinquance, et les orientations à suivre dans ce domaine par les services de l'État concernés. La délinquance est actuellement un fléau, qui a tendance à se renforcer, comme l'ont montré les événements de ces derniers jours. Les nouvelles stratégies de lutte proposées par le Gouvernement révèlent certes une volonté de bien faire, mais ne sont hélas pas à la mesure des enjeux. Le rapport suggère de prévoir un volet « aide aux victimes » dans chaque plan départemental de prévention de la délinquance. Il lui demande donc de lui préciser les moyens envisagés.

Texte de la réponse

Conformément à la mesure 40 du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, l'ensemble des plans départementaux contient un développement sur la thématique de l'aide aux victimes. Sur les trois années de mise en oeuvre du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012), le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a financé à hauteur de 25,7 M€ des actions dans ce domaine. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, adoptée par le Gouvernement pour la période 2013-2017, un programme d'actions est consacré à la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et à l'aide aux victimes. Il prolonge et amplifie les dispositifs mis en oeuvre par le précédent plan national qui ont permis le développement des bureaux d'aide aux victimes, de permanences d'aide aux victimes, la multiplication du nombre d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, les psychologues en commissariat et des référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple. Il s'agit d'organiser localement le partenariat afin d'instituer un pilotage mutualisé et d'apporter des réponses concrètes aux situations repérées. Ce programme d'actions sera doté au titre du FIPD d'une enveloppe de 10 M€ en 2014 comme en 2015.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35071

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8071

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1353